

LE PRIX DE LA BIÈRE

Le prix de la bière vient encore de monter. Les restaurateurs, hôteliers, buvettiers, mastroquets ont été avertis par les brasseurs qu'il en coûterait désormais \$1.00 de plus par baril et que le détail serait à 10 centins le verre.

Cela fait, un dollar de plus par baril; 10 centins de plus par douzaine de grosses bouteilles et 5 centins de plus par douzaine de petites bouteilles.

La conséquence est que plusieurs maisons ont porté le prix du verre à 10 centins. Ceci n'est cependant pas généralisé.

Le président de l'association, M. Georges Payette, dit que l'on ne vendra plus de verre à 5 centins.

En janvier dernier, quand la crise de prohibition prenait Québec, la bière fut portée de \$7.50 le baril à \$8.50; aujourd'hui, c'est \$9.50.

LA FERMETURE DE BONNE HEURE DES MAGASINS DES PETITES VILLES ET VILLAGES

La question de la fermeture de bonne heure des magasins de campagne a été vivement discutée de longue date, par les marchands, et un bon nombre d'entre eux ont pris la peine de bien vouloir nous faire connaître leur avis à ce sujet. Bien entendu, les opinions ne sont pas toujours les mêmes, les uns se montrent en faveur de cette mesure, tandis que d'autres, en beaucoup plus petit nombre, s'y montrent totalement opposés. Les arguments avancés par les uns et par les autres ne manquent pas de bon sens et demandent à être considérés attentivement. Il nous semble cependant, qu'en se plaçant au strict point de vue de l'intérêt et du bien-être du marchand-détaillant, il est préférable de beaucoup, de préconiser la fermeture des magasins à une heure raisonnable pour permettre à ceux qui les tiennent de se livrer à d'autres occupations ou de profiter d'un repos bien gagné. Du moment qu'une semblable mesure s'applique à tout le monde indifféremment, elle ne peut ni favoriser les uns au détriment des autres, ni causer de préjudice aux uns pour le bénéfice des autres, et elle constitue en elle-même, un véritable bienfait pour tous ceux qui sont dans le commerce de détail et qui aspirent comme les employés de bureau ou les ouvriers d'usines à bénéficier chaque soir de quelques heures de liberté pour vaquer à leurs occupations personnelles.

Nous pensons qu'un moyen terme devrait être pris en pareille circonstance, et que, pour accommoder à la fois les cultivateurs et les marchands de campagne, il devrait être fixé, en outre du dimanche, trois jours de fermeture de bonne heure par semaine. Comme cela, les cultivateurs qui n'ont le loisir de venir faire leurs approvisionnements que tard dans la veillée, pourraient, aux jours d'ouverture de magasin le soir, faire leurs emplettes sans nuire à leurs travaux des champs et d'autre part, le marchand pourrait lui aussi y trouver avantage en abandonnant trois soirs par semaine, ses soucis d'affaires, assez à bonne heure pour pouvoir profiter de sa soirée comme bon lui semble.

Le service dû au client, qui est la base même de tout commerce et qui est le principe fondamental qui doit

présider aux destinées d'un magasin, ne peut être considéré en aucune manière comme un esclavage, il doit être établi sur un principe de bonne entente, qui réserve à chacun ses droits au confort et au bien-être. Il ne fait aucun doute que cet esprit de concorde entre le consommateur et le marchand-détaillant existe le plus souvent dans les différentes localités de notre province et c'est pourquoi, il est permis de penser qu'un moyen terme peut très bien intervenir dans la question de fermeture de bonne heure des magasins de campagne sans nuire le moins du monde, aux intérêts des uns et des autres.

Ci-dessous, nous donnons une des rares opinions adverses qui nous sont parvenues et comme on le verra, nous avons, par ce qui précède répondu à l'objection de notre abonné.

Le "Prix Courant",

Montréal, Qué.

Monsieur le rédacteur,

Ayant pris connaissance de lettres de marchands de campagne émettant l'idée de la fermeture à bonne heure des magasins en campagne, je vous adresse la présente pour vous faire connaître mon opinion.

Je dois d'abord vous déclarer que je suis opposé à une telle loi et je suis d'avis que chaque marchand doit pouvoir fermer son magasin à l'heure qu'il lui plaît de le faire.

D'un autre côté, si un marchand se trouve avec un surcroît d'ouvrage, il doit être en mesure de se faire aider et s'il a un petit morceau de terre à cultiver, qu'il ne le néglige pas, mais qu'il emploie ses moments perdus, le matin, dans la journée ou le soir, ce serait là un véritable effort de bonne volonté. Mais, si l'on fermait de bonne heure, les magasins, combien de cultivateurs seraient obligés de perdre des moments précieux pour aller faire de petits achats très pressants pendant la journée au lieu d'attendre leurs travaux terminés. En agissant ainsi, les cultivateurs perdraient plus en travaux de culture que certains marchands ne pourraient en faire, et ainsi ce ne serait pas à l'avantage de la production au Canada.

Un abonné du "Prix Courant."

LE MARCHAND-DETAILLANT A UNE EXEMPTION DE 1,000 LIVRES POUR LE THÉ

La nouvelle taxe sur le thé a causé quelque incertitude quant à son application. Selon les termes du nouveau budget, il ressortait que sur tous les stocks en-dessus et en-dessous de 1,000 livres il serait nécessaire de payer 10 cents la livre sur les stocks totaux. Il a été décidé cependant, que l'épicier au détail aurait une exemption de 1,000 livres. C'est-à-dire que si l'épicier a 1,200 livres de thé en stock il aura à payer le droit d'acise de 10 cents la livre, sur 200 livres seulement.

FEU M. J. SCHOFIELD

Il nous est parvenu récemment, la nouvelle du décès de M. Jonathan Schofield, le président de la Schofield Woolen Co., Limited, et nous adressons à la famille ainsi qu'à la maison qui porte son nom, l'expression de nos plus vifs regrets.



le destructeur de mouches nonvénéneux

Sans danger, Hygiénique, Sûr

Attrape 50,000,000,000 de mouches
chaque année